

CT GARTEMPE ET CREUSE

Bulletin d'informations



Le mot de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Edito



Le Contrat Territorial est un outil collectif essentiel à la gestion de l'eau. Vous avez dit collectif ? L'eau est en effet un bien qui concerne tout un chacun, qui mérite une attention particulière et un partage équitable, y compris pour les milieux naturels et leur biodiversité. Il est important de mobiliser tous les acteurs sur le sujet. C'est pourquoi la LPO Poitou-Charentes s'investit sur le territoire de la Gartempe et de la Creuse à l'occasion de chantiers de plantations de haies chez les agriculteurs, d'interventions auprès des scolaires (futurs usagers !) et de l'animation de groupe d'échanges sur la gestion des prairies en partenariat avec le CIVAM. Sur un territoire agricole historiquement tourné vers l'élevage, le partenariat avec les éleveurs coulait de source pour la gestion et la restauration des zones humides à grande échelle.

La LPO est également la structure animatrice du site Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe et des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sur ce territoire. L'engagement historique des agriculteurs dans les MAEC a permis d'engager de nombreuses évolutions dans la gestion des prairies et des zones humides agricoles, et également de préserver ces dernières depuis des décennies. Dans un contexte agricole délicat notamment pour les éleveurs, et dans le but de maintenir les richesses de ce territoire, il apparaît plus que primordial de poursuivre ces engagements. Près de 100 agriculteurs engagés en 2023 pour 5 ans, une douzaine en 2024 du fait d'un budget diminué. Mobilisons-nous pour que cet outil qui concilie production et préservation de la biodiversité persiste sur le territoire Gartempe et Creuse !

En réalisant collectivement, chacun selon son expertise et ses compétences, un travail conséquent pour les milieux aquatiques, nous allons devoir affronter des vents contraires : les réductions budgétaires réduisent les possibilités d'agir pour l'environnement et la biodiversité ; le populisme ambiant laisse craindre d'importants reculs. Serrons-nous les coudes pour un CT ambitieux et l'obtention de moyens d'actions.

Pour finir sur une note plus douce, la LPO fait un vœu pieux : celui de voir le Cincle plongeur étendre son territoire encore plus en aval sur la Gartempe depuis le Limousin !

Régis OUVARD

Délégué territorial de la LPO Poitou-Charentes

SOMMAIRE

Renouvellement du
contrat territorial
- p. 1

Bilan technique et
financier 2023
- p. 2

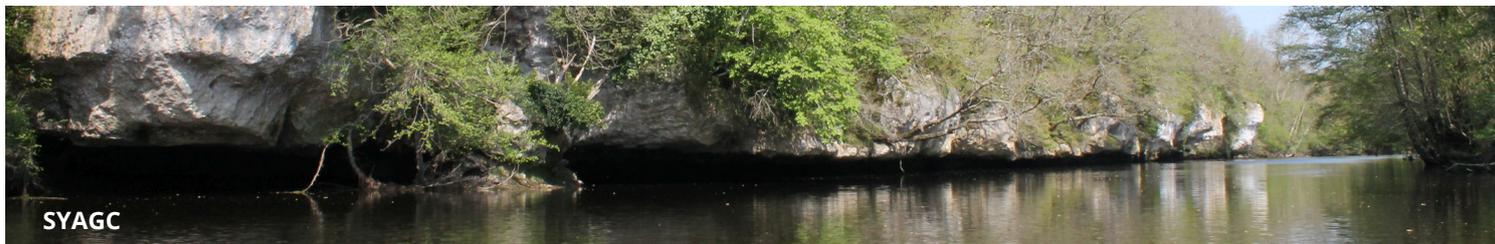
Les actions agricoles
- p. 3

Les actions en zones
humides
- p. 4

Les actions en rivière
- p. 5

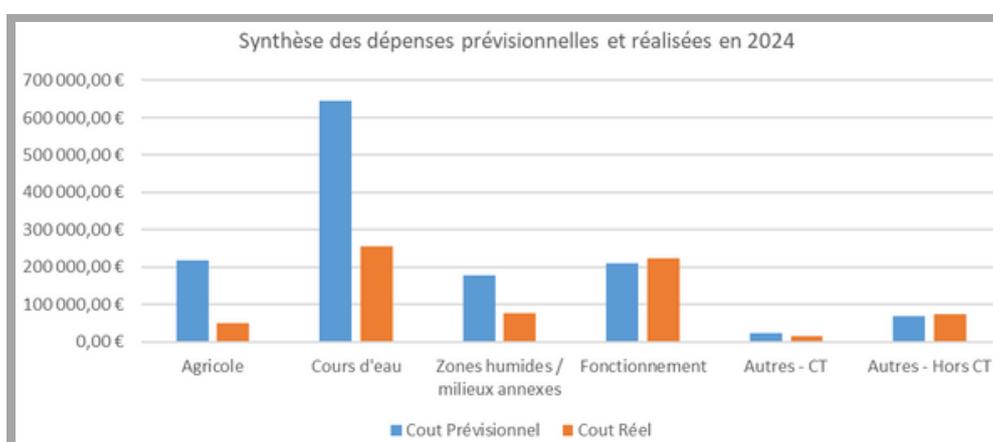
Les actions
complémentaires
- p. 6

FOCUS
- p. 7



Bilan global de l'année 2024

Le programme d'actions du **CT Gartempe et Creuse 2020-2025** a été divisé en deux phases opérationnelles de trois ans : 2020-2022 et 2023-2025. Le **bilan de la première phase**, réalisé en 2023, a permis d'évaluer l'efficacité technique et financière des actions et de réadapter aux besoins le programme de travaux de la seconde phase. Un **maitre d'ouvrage** (Bio Nouvelle-Aquitaine) a rejoint les autres structures afin de diversifier les actions en faveur des **milieux aquatiques** et de la **qualité de l'eau**. La synthèse des dépenses prévisionnelles et réalisées pour l'année 2024 est la suivante :



Le graphique ci-dessus met en évidence la **prédominance** des actions ciblant directement les **cours d'eau** en comparaison avec les autres thématiques inscrites dans le programme d'actions. Les dépenses réelles sont moins importantes que les dépenses prévisionnelles, principalement sur 3 thématiques :

- **Agricole** : L'écart résulte de l'**absence d'actions** d'un des maitres d'ouvrage au cours de l'année (Chambre d'Agriculture) ainsi que du **report d'une étude technico-économique** permettant d'évaluer la faisabilité du développement d'une filière moins consommatrice en eau et en intrants.
- **Cours d'eau** : La différence s'explique par le **décalage d'une année** des travaux de restauration morphologique sur l'**Allochon** (mauvaises conditions climatiques survenues en 2024) et des opérations d'aménagement de l'**ouvrage de Busserais** pour assurer la continuité écologique (validation du plan de financement définitif obtenu à la fin de l'année 2024),
- **Zones humides et milieux annexes** : L'écart découle de la **nature même des opérations**, puisqu'une grande partie du budget prévisionnel est alloué à l'**achat de parcelles** humides et à la réalisation de **travaux de restauration** sur ces dernières. L'acquisition étant fortement dépendante des opportunités, les résultats sont malheureusement inférieurs aux prévisions.

Sur le plan financier, le **taux de réussite est de 52%**, soit un total de **693 071 € TTC consommés** sur un total de **1 345 685 € TTC programmés**. Cependant, lorsque les opérations "cours d'eau" reportées à 2025 seront achevées, le taux de réalisation avoisinera les **75% de réussite**.

Les mauvaises conditions climatiques survenues durant l'été 2024 ont retardé la mise en œuvre d'une partie des travaux de restauration des cours d'eau. Ces opérations ont été reportées à l'année 2025. Le programme d'actions est financé par les maitres d'ouvrage ainsi que par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne.

Abattage sur la Gartempe - SYAGC



Restauration du lit - FDAAPPMA86

Clôtures - CCVG



Synthèse des actions menées en 2024

Le bilan technique

Les différentes actions menées en 2024 par les maitres d'ouvrage sont les suivantes :

Thématique cours d'eau :

- Aménagement d'abreuvoirs, d'abreuvoirs/gué et d'une passerelle sur le Pindray (3) et la Luire (1) ;
- Finalisation du plan de financement pour restaurer la continuité écologique sur l'ouvrage de Busserais (travaux prévus en 2025),
- Aménagement d'un petit ouvrage pour assurer la continuité piscicole sur la Luire (1) ;
- Réalisation d'un suivi mensuel hydrologique et physico-chimique sur la Luire, la Plate, le Montant, le Gué de la Reine et le Ris ;
- Installation de clôtures sur la Luire (100 ml), le Pindray (600 ml) et le Vairon (report 2023 : 120 ml) ;
- Restauration du lit par recharge granulométrique sur la Luire (2532 ml), le Pindray (790 ml) et le Vairon (report 2023 : 300 ml)
- Restauration de la végétation des rives sur la Luire (1672 ml) et la Creuse (7075 ml)

Thématique agricole :

- Formations et sensibilisation des agriculteurs sur des pratiques en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- Plantation de haies sur les bassins du Salleron (125 ml) et de la Gartempe (1485 ml) ;
- Finalisation de l'étude permettant de définir et de localiser l'implantation de zones tampons humides artificielles sur le bassin du Gué de la Reine ;

Thématique zones humides et milieux annexes :

- Animation foncière en vue d'acquérir des parcelles de zones humides sur la Gartempe et ses affluents (41,5 Ha), la Luire (6,5 Ha) et le Salleron (29,1 Ha).
- Réouverture et restauration de zones humides sur la Luire (0,37 Ha), le Salleron, la Gartempe et ses affluents ;

Autres actions :

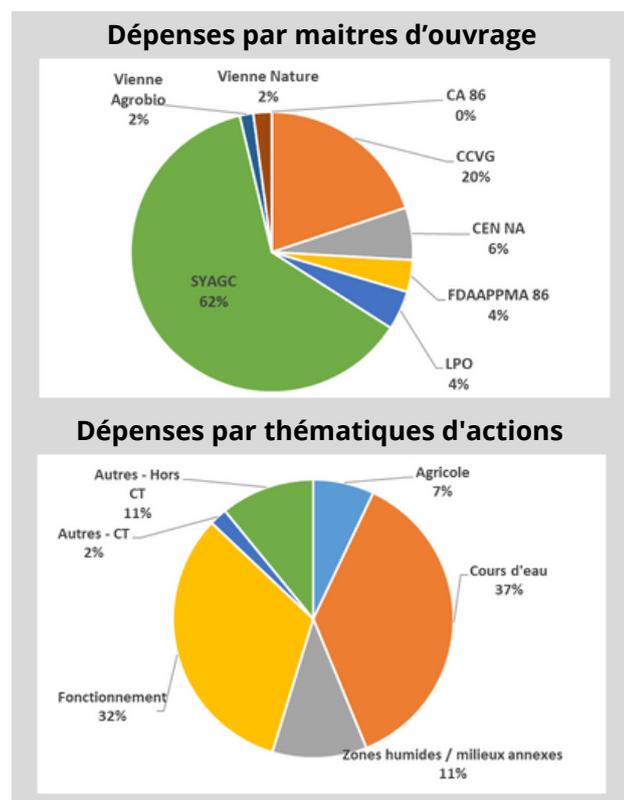
- Sensibilisation de deux classes scolaires sur les communes de Paizay-le-Sec et de Saulgé ;
- Diagnostic de la continuité des ouvrages routiers sur la Luire afin d'assurer le déplacement de la Loure ;
- Suivi des Odonates, des Lépidoptères et des Mulettes ;

Hors CT GC :

- Arrachage de la Jussie sur la Creuse, la Gartempe et l'Anglin,
- Retrait des embâcles problématiques sur la Gartempe

Le bilan financier

La répartition des 693 071 € TTC consommés en 2024 est représentée dans les graphiques ci-après :



Au regard des deux graphiques, le **SYAGC et la CCVG** sont les deux structures ayant le plus investi en 2024 dans le cadre du CT GC.

Malgré un **report à 2025** de deux opérations sur la thématique cours d'eau (recharge granulométrique sur l'Allochon et aménagement de l'ouvrage de Busserais ; montant estimatif de 331 090 € TTC), cette thématique reste prédominante, avec un montant total atteignant les **254 954 € TTC**. Les dépenses de **fonctionnement** (animation du CT et postes de techniciens rivières) représentent presque un tiers du montant total réel. Ces dépenses sont **essentiels** afin d'assurer la mise en œuvre et le **suivi des opérations**.

Les actions et les dépenses réalisées en 2024 sont assez diversifiées, même si la principale thématique traitée dans l'année concerne les opérations "cours d'eau".

En 2025, les maitres d'ouvrage s'emploieront à réaliser l'ensemble des actions inscrites dans le programme prévisionnel tout en intégrant les actions initialement planifiées pour 2024 qui ont été reportées.



Les actions agricoles

En 2024, la thématique agricole a été principalement portée par la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**, **Bio Nouvelle-Aquitaine (BIO NA)** et le **Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)**.



Plantation de haies

La **LPO** a réalisé des **plantations de haies** sur le bassin de la **Gartempe** (600 ml à Paizay-le-Sec et 885 ml à Lathus-Saint-Rémy) et du **Salleron** (125 ml à Lathus-Saint-Rémy). L'objectif est de **restaurer le maillage bocager** afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau de haies : abris et nourriture pour la faune, lutte contre l'érosion des sols, protection des cultures contre le vent, épuration et infiltration de l'eau de ruissellement...

La structure **accompagne les agriculteurs volontaires** dans la définition du projet et réalise les plantations en interne, en partenariat avec des lycées agricoles locaux, afin de sensibiliser les étudiants sur les bénéfices écologiques et agronomiques des haies.

Le **SYAGC** et la **CCVG** ont délégué au **Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM)** la réalisation de plusieurs actions agricoles. Des rencontres entre éleveurs ont été organisées afin de présenter leurs **pratiques de pâturage**. Des formations ciblant les céréaliculteurs ont aussi été réalisées afin d'accompagner les participants dans le **diagnostic des pathologies** présentes sur leurs parcelles afin d'adapter les apports de produits phytosanitaires aux **besoins réels de la plante**.

De plus, le SYAGC a poursuivi son **étude ZTHA** visant à capter et à épurer les ruissellements sur le bassin du Gué de la Reine afin de diminuer les pollutions engendrées lors des fortes précipitations.



Identification des pathologies sur les céréales

Bio Nouvelle Aquitaine a accompagné les agriculteurs volontaires dans le processus de **conversion à l'agriculture biologique** (journée de formations, diagnostic de conversion, simulation technico-économique, accompagnement technique...) afin de mettre en œuvre des **pratiques plus respectueuses de l'environnement**. Ces rencontres se sont déroulées sur les communes de Journet, La Roche-Posay, Lathus-Saint-Rémy et Pindray. Malheureusement, les actions ont été moins nombreuses que prévues en raison des difficultés rencontrées par la filière durant l'année (baisse générale des ventes).

La **Chambre d'agriculture de la Vienne** a annulé l'intégralité de son programme d'actions en 2024.

Les actions agricoles menées en 2024 visent à accompagner les agriculteurs vers des pratiques mieux adaptées à leurs parcelles et moins consommatrices en engrais et en produits phytosanitaires. L'objectif est de limiter les apports afin de préserver la qualité de l'eau et des sols, tout en assurant un revenu suffisant à l'exploitant pour vivre et pérenniser son entreprise. Ces missions seront poursuivies en 2025.



Les actions en Zones Humides

En 2024, cette thématique a été très majoritairement portée par le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitain (CEN NA)** et le **SYAGC**.

Le **CEN NA** réalise de l'**animation foncière** sur le territoire du CT GC afin d'acquérir des parcelles de **zones humides**. Des travaux sont ensuite effectués afin de **restaurer les fonctionnalités** de ces milieux indispensables pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ces espaces jouent aussi un rôle important dans le cycle de l'eau : stockage en hiver, soutien du débit en période estivale, autoépuration naturelle des flux...

En 2024, le **CEN NA** a réalisé de l'animation foncière sur plusieurs bassins du territoire. Des **accords de ventes** ont été obtenus avec les propriétaires sur plusieurs parcelles humides de la **Gartempe** (41,44 Ha sur 4 sites), de la **Luire** (environ 5 Ha) et du **Salleron** (29,1 Ha). Les inventaires faunistiques et les plans de gestion sont en cours de finalisation sur les différents sites. Des travaux de restauration ainsi que des conventionnements avec des agriculteurs locaux sont programmés pour l'année 2025 afin de restaurer et d'entretenir ces parcelles une fois l'acquisition validée.



Prairie humide à Jonc



Zone humide restaurée par le SYAGC sur la Luire en cours de conventionnement



Zone humide avant réouverture sur la Luire

Le **SYAGC** a réalisé des travaux de **réouverture d'une zone humide sur la Luire** (0,37 Ha) en 2024. Les opérations ont consisté à broyer la végétation ligneuse présente afin de favoriser le développement des espèces végétales typiques des milieux humides.

Le Syndicat a aussi restauré une **mare**, une **source** et **reconnecté 8 méandres** au lit de la Luire. Toutes ces opérations sont favorables au développement des espèces inféodées aux milieux humides, comme les amphibiens.

Le **CEN NA** a aussi réalisé ou délégué la réalisation d'**inventaires faunistiques et floristiques** à l'association **Vienne Nature**, afin d'évaluer le potentiel de plusieurs zones humides existantes sur le territoire.

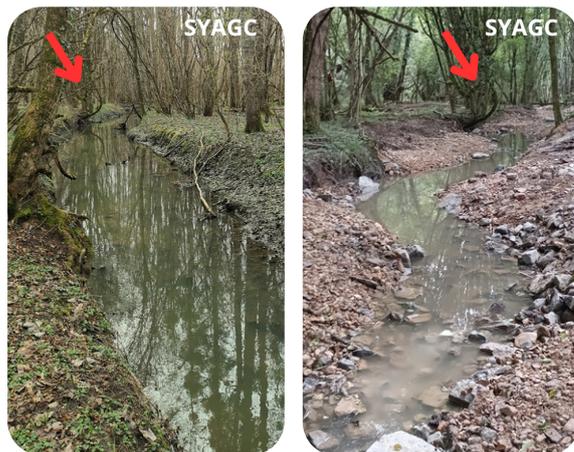
Les actions zones humides inscrites dans le CT GC visent à préserver et restaurer ces milieux spécifiques souvent contraignant au niveau agricole mais essentiel pour assurer une eau en quantité et en qualité suffisante pour la faune, la flore et certaines activités humaines. Les opérations d'acquisition et de restauration portées en 2024 par le CEN NA seront poursuivies sur le territoire en 2025.



Les actions cours d'eau

Les **petits affluents du territoire** ont subi de nombreuses **modifications** de leur tracé lors du **remembrement agricole** durant la dernière partie du 20^{ème} siècle. Le lit a été **élargi et curé** et les méandres ont été supprimés pour améliorer l'évacuation de l'eau afin de faciliter la mise en culture des terres. Ces opérations ont favorisé les **assecs** en période estivale et **dégradent la qualité des milieux aquatiques**. Pour remédier à cela, le **Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)**, la **Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)** et la **Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA86)** ont réalisé différentes opérations de restauration :

Avant et après travaux de recharge granulométrique sur la Luire



Des travaux de restauration de la végétation des rives ont été réalisés sur ces linéaires afin d'assurer la régénération naturelle des espèces arbustives et arborées. Des opérations de **recharge granulométrique** ont été réalisées pour recréer l'**armure sédimentaire** protégeant le fond et les berges de l'érosion. La **succession de zones courantes et de zones profondes** a été restaurée pour améliorer la diversité des habitats et des écoulements. Ces actions ont été menées sur la **Luire** (2532 ml) et le **Pindray** (790 ml). Les 300 ml programmés en 2023 sur le **Vairon** et reportés à cause des précipitations ont été réalisés. Les **intempéries** survenues durant l'été 2024 ont contraint la CCVG à reporter d'un an les travaux programmés sur le ruisseau de l'**Allochon** (1 242 ml).

Des **abreuvoirs**, des **abreuvoirs/gué**, une **passerelle** ainsi que des **clôtures barbelées** ont été aménagés sur le **Pindray** (3 ; 600 ml) et la **Luire** (1 ; 100 ml). La **chute présente** à l'aval d'un passage busé sur la **Luire** a aussi été aménagée afin d'assurer la **libre circulation des poissons**.

Des suivis des **insectes aquatiques** et des **poissons** ont été réalisés par la **FDAAPPMA 86**, le **SYAGC** et la **CCVG** pour évaluer les populations avant travaux. Ces indicateurs seront réalisés à nouveau d'ici un à deux ans afin d'**estimer l'influence des opérations** de restauration sur ces espèces.

Vienne Nature a identifié et déterminé les populations de Mulettes sur chaque tronçon à restaurer. Les travaux ont été adaptés sur ces linéaires afin de ne pas impacter ces espèces protégées. Le **SYAGC** et la **CCVG** ont également effectué des **suivis piézométriques** pour évaluer l'influence des travaux de recharge granulométrique sur le niveau de la nappe. Sur la Luire, malgré une faible pluviométrie estivale, le niveau d'eau dans le sol a été **réhaussé de 27 cm** suite à la restauration du lit. Cet accroissement de la réserve en eau permettra d'améliorer le soutien du débit en période estivale.



Passerelle aménagée sur le Pindray

Malgré les précipitations estivales survenues en 2024, la majorité des opérations rattachées à la thématique cours d'eau ont été réalisées. Cependant, les actions de restauration de l'Allochon ainsi que l'aménagement d'une passe à poissons sur l'ouvrage de Busserais ont été reportés à l'été 2025.



Les actions complémentaires

Les actions complémentaires sont divisées en deux catégories : les opérations qui n'influencent pas directement l'état du milieu mais qui participent à l'amélioration de la connaissance ou les actions qui ne sont pas financées par les partenaires publics (AELB, RNA et CD 86).

Le SYAGC a retiré les **embâcles problématiques** au niveau des ponts et ouvrages sur la Gartempe afin de limiter les risques d'inondation. En raison des nombreuses montées des eaux survenues en 2024, le SYAGC a été contraint de réaliser **plusieurs passages** dans l'année, augmentant de manière très conséquente le budget alloué à cette opération.

Le syndicat a poursuivi sa campagne d'**arrachage de la Jussie** sur la Gartempe, la Creuse et l'Anglin afin de limiter le développement de cette espèce invasive. Cette opération, réalisée en interne depuis 2021, a permis d'augmenter les linéaires traités tout en diminuant les coûts d'intervention. En 2024, l'équipe du SYAGC a retiré **165 m3 de Jussie** (contre 140 m3 en 2023) sur l'intégralité de la Gartempe dans le département (70 km) ainsi que sur une partie de l'Anglin (4,1 km) et de la Creuse (28,2 km).

Vienne Nature a réalisé plusieurs opérations sur le territoire. La structure a suivi 34 placettes sur différents cours d'eau du bassin Gartempe et Creuse afin d'identifier les espèces de **libellules présentes**. 24 espèces ont été recensées sur les 58 connues dans le département, dont 4 sont visées par le Plan régional en raison des faibles populations présentes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : l'Agrion de Mercure, la Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps fin et la Cordulie métallique. Ces placettes seront suivies ultérieurement afin d'évaluer l'évolution des peuplements.

Vienne Nature a également réalisé un **diagnostic des ouvrages routiers** sur le bassin de la Loire afin d'évaluer les possibilités de franchissement de ces infrastructures pour **la Loutre** et les autres mammifères semi-aquatiques. Des propositions d'aménagements ont été effectués pour chaque site afin de limiter les risques de collision routière.

La LPO a réalisé des **animations** auprès de deux classes des écoles primaires de Saulgé et Paizay-le-Sec. Les enfants ont été sensibilisés au cycle de l'eau, au fonctionnement d'un cours d'eau ainsi qu'aux espèces animales et végétales liées aux milieux aquatiques. La structure a aussi fait participer les élèves de Paizay-le-Sec aux plantations de haies réalisées sur leur commune.



Embâcle retiré à Saint-Savin



Cordulie à corps fin



Sensibilisation scolaire

Ces actions, complémentaires aux opérations de restauration des cours d'eau et de leur bassin versant, permettent d'améliorer la connaissance scientifique des milieux et des espèces, facilitent l'identification des enjeux et sensibilisent la population aux fragilités des milieux aquatiques. Elles concourent à l'atteinte du bon état général des cours d'eau.

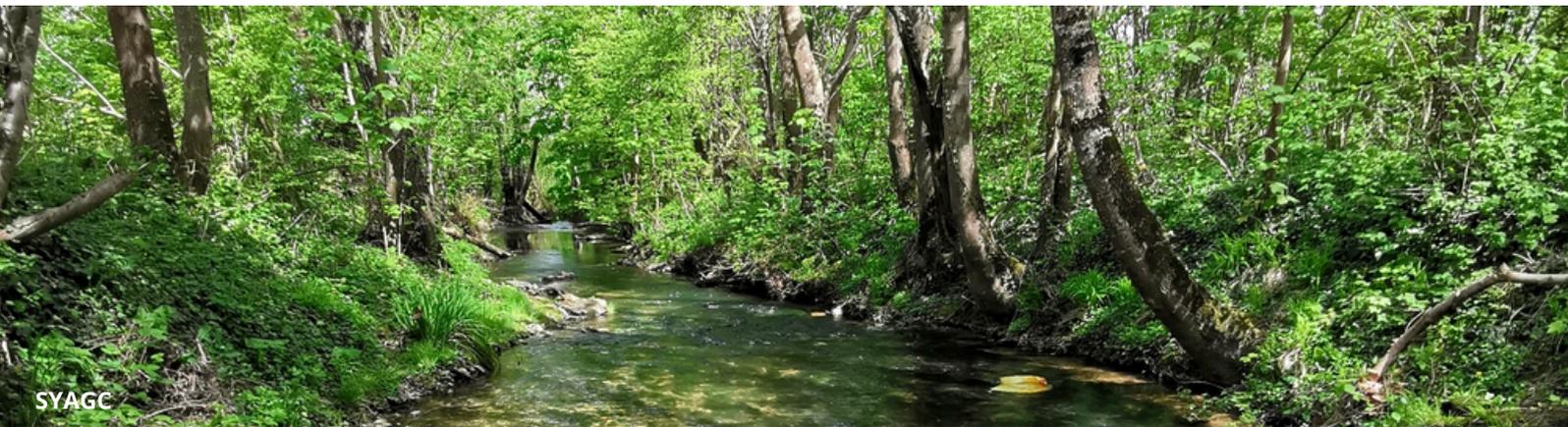
FOCUS SUR :

Etude bilan et étude de reprogrammation du CT Gartempe et Creuse

Le CT Gartempe et Creuse arrive à échéance le 31 décembre 2025. Une étude bilan est nécessaire afin d'évaluer l'efficacité technique et financière des opérations menées sur la période 2020-2025. Après validation des maîtres d'ouvrage, la réalisation de cette étude a été confiée à l'animateur du CT, à savoir le SYAGC. Une prospection terrain sera réalisée par les agents du syndicat durant l'été afin d'évaluer l'état du milieu suite aux différentes opérations de restauration. Une analyse financière du programme d'actions sera aussi réalisée pour estimer le taux de réussite et évaluer l'efficacité des opérations au regard des finances publiques investies.

En complément de ce travail, le SYAGC réalisera une étude de reprogrammation sur le territoire. Elle consistera à définir les différentes perturbations encore présentes sur les bassins versants et à proposer un programme d'actions permettant d'atteindre le bon état écologique imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. Les cours d'eau intégrés à cette étude sont ceux inscrits dans le précédent CT GC où des dégradations importantes persistent malgré les travaux de restauration réalisés ainsi que certains cours d'eau non inscrits dans le précédent CT GC mais où des détériorations ont été observées.

Un programme d'actions permettant de restaurer le bon état sera présenté aux différents acteurs du territoire. Ils seront amenés à se positionner techniquement et financièrement sur le projet afin d'intégrer la version définitive du programme dans un nouveau Contrat en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne.



SYAGC

Pour plus d'informations sur le CT et les maîtres d'ouvrage :

• Cellule animatrice du CT :

animation@contrat-gartempe-creuse.fr
05 49 84 13 53
www.contrat-gartempe-creuse.fr



• Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

siag@syndicat-gartempe.fr
05 49 84 13 53
www.syndicat-gartempe.fr



• Communauté de communes Vienne et Gartempe

accueil.mds@ccvg86.fr
05 49 91 07 53
www.vienneetgartempe.fr/



• Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine

poitiers@cen-na.org
05 49 50 42 59
https://cen-nouvelle-aquitaine.org/



• Fédération de pêche de la Vienne

contact@peche86.fr
05 49 37 66 63
http://www.peche86.fr/



• Ligue pour la Protection des Oiseaux France

vienne@lpo.fr
05 49 88 55 22
http://vienne.lpo.fr/



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

• Vienne Nature

contact@vienne-nature.fr
05 49 88 99 04
https://www.vienne-nature.fr/



• Chambre d'agriculture de la Vienne

accueil@vienne.chambagri.fr
05 49 44 75 07
https://vienne.chambre-agriculture.fr/



- Bio Nouvelle Aquitaine

vienneagrobio@orange.fr
05 49 44 75 53
https://www.bionouvelleaquitaine.com/



Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut.